

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 49/2016-2021

PLACE DE SPORT DE CHISAZ – TERRAIN DE BEACH-VOLLEY

Au Conseil communal de Crissier

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le mercredi 15 mai 2019 à 19h30, dans la salle Mèbre du bâtiment administratif de Chisaz à Crissier.

Elle était composée des membres suivants :

M.	Daniel Margot	CDC	Président-rapporteur
M.	Philippe Jaunin	CDC	
Mme	Jennifer Martin	CDC	
M.	Daniel Durussel	ROLC	
Mme	Carmen Garofano	ROLC	
M.	Boris Gasic	PS	
M.	Daniel Schläfli	PS	Absent

La municipalité est représentée par M. Laurent Bovay, municipal, accompagné de M. Le Goff, chef du service domaines et bâtiments, et nous les remercions pour les commentaires et explications fournies.

Objet du préavis

Ce préavis fait suite à un postulat déposé en 2017 visant à la création de deux terrains de beach volley dans la commune.

Après étude, en tenant compte des différentes contraintes et réglementations existantes, la Municipalité a proposé au Conseil communal en décembre 2017 d'installer provisoirement cette structure sur l'actuel terrain en dur de Chisaz. Un bilan de cet essai devait être fait en fin de saison, et s'il était positif de proposer un préavis de réalisation définitif.

M. Bovay nous donne quelques informations sur l'utilisation de ces jeux, que ce soit par la Gym hommes section volley détente, ou par les écoles.

Un décompte chiffré n'a pas été possible durant la phase test, mais une utilisation régulière a été constatée. Il est relevé qu'un entretien régulier est effectué, à raison de deux fois par semaine.

Entre-temps, des Crissirois ont émis le besoin pour les jeunes de Crissier, d'une réflexion sur la mise en place d'un parc sportif favorisant les échanges sociaux et l'exercice physiques.

La municipalité a dès lors, en complément du projet beach volley, étudié la faisabilité d'une installation de street-work out sur le même site de Chisaz.

Principalement destiné aux jeunes, cette installation est un complément à l'ancien parcours Vita qui est doté d'une quinzaine d'engins de santé et utilisé principalement par des adultes.

Quelques aménagements complémentaires seront réalisés sur le terrain en dur, tel que le déplacement d'un but, la pose d'un pare-ballon, la réfection du revêtement du terrain après les travaux.

La Municipalité souhaite également remettre en état les sanitaires souterrains, en remettant à niveau les installations sanitaires et électriques. Une porte sera mise en place, et les sanitaires seront accessibles pendant les heures d'utilisation des installations sportives. Une serrure avec cylindre électronique permettra de gérer ces ouvertures/fermetures. Une caméra de surveillance vidéo est aussi actuellement en place.

Le reste du terrain en dur reste à disposition pour les activités de football, ainsi que pour servir de places de parcs lors de manifestations particulières.

Prise de position de la commission

Compte tenu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 49/2016-2021 vous propose à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité.

Crissier, le 23 mai 2019

Au nom de la commission :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Margot'.

Daniel Margot, président-rapporteur